



Lettre de mon syndic : huisseries non conformes

Par **mdebure**, le **03/02/2011 à 21:10**

Bonjour,
Nous avons un nouveau syndic de copropriété depuis moins de 2 ans.
Etant le propriétaire, aujourd'hui je reçois une lettre de sa part m'indiquant que les huisseries qui ferment ma loggia ne sont pas conformes (couleur alu au lieu de marron, 2 ouvrants au lieu de 3).
A noter qu'à l'origine les loggias étaient ouvertes.
Le syndicat de copropriété me demande de leur fournir l'accord de l'ancien syndic pour ces travaux et de les contacter pour négocier la remise en conformité.
Hors j'ai retrouvé dans les papiers que m'avait fournis l'ancien propriétaire, il y a 5 ans lors de mon achat, une lettre de l'ancien syndic datant de 1988 et autorisant les travaux d'après les plans que l'ancien propriétaire avait envoyé au syndic.
L'ancien propriétaire avait donc réalisé les travaux d'huissierie pour fermer la loggia avec l'accord de l'ancien syndic.
Que risque-je aujourd'hui auprès de mon nouveau syndic sachant que les travaux avaient été réalisés avec l'accord de l'ancien syndic ?
N'y a-t-il pas prescription sachant que les travaux datent d'il y a plus de 20 ans ?
Merci de votre aide

Par **Marion2**, le **03/02/2011 à 21:41**

Dans la mesure où il y a eu l'accord de l'Assemblée Générale des copropriétaires et pas seulement du Syndic, vous ne risquez rien.

Par **mdebure**, le **03/02/2011 à 22:05**

Je tiens à préciser que ces travaux ne concernaient que mon appartement et pas toute la copropriété. Il me semble donc qu'ils n'étaient pas passés à l'assemblée générale.